



Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs,
utilisateurs et amateurs de la race,
affiliée à la Centrale
Canine pour l'amélioration des
races de chiens en France,
reconnue d'utilité publique.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DU COMITÉ 05/04/2020

Début 09h00

Présents : Mmes Colette DAUDIER, Stéphanie MELZER, Jocelyne SCHOEN, Marie TILLIARD, Mrs Gérard BERNIER, Michel BONNET, Sébastien JACOBS, Jean-Louis JACOBS, Hubert SCHILDKNECHT et Jacques TEDESCO.

Absente excusée : Madame Danielle CACARD

Le Président Sébastien JACOBS souhaite la bienvenue aux membres présents.

L'ordre du jour comptait 13 thèmes :

1. Siège social :

Les locaux du siège social de Crécy en Ponthieu doivent être rendus à leur propriétaire.

Le nouveau siège administratif sera, naturellement, domicilié à l'adresse du Président Sébastien JACOBS, 2 rue des templiers, 27180, CLAVILLE.

2. Validation des commissions :

Le comité valide, à l'unanimité, la constitution des commissions proposée par chaque responsable :

Commission Utilisation :

Responsable : Hubert SCHILDKNECHT

- Nathalie BONNET
- Danielle CACARD
- Marie-Hélène DEJEAN
- Marie TILLIARD
- Stéphane FLECHARD
- Daniel KAUFFMANN
- Marc LEDOYEN
- Christophe VIEL

Nouveaux coordonnées /// Tel : 07.57.47.81.21 /// Email : contact@teckelclubfrance.com

Toutes vos correspondances sont à adresser à Jocelyne Schoen - 4 rue des Hautes Eaux, 67860 RHINAU

Siège social : 2, Rue des Templiers – 27180 CLAVILLE

Association de Race agréée par la Ministère de l'Agriculture // Décret 66709 du 21/09/1966 // Arrêté de septembre 1970

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

Commission Elevage :

Responsable : Michel BONNET

- Agnès DE France
- Isabelle DUMONT
- Françoise LEMOINE-LEGAY
- Kelly LE ROUEIL
- Gérard BERNIER
- Jean-Louis JACOPS
- Michel MERCIER
- Jacques TEDESCO

Commission Communication :

Responsable : Marie TILLIARD

- Coralie BARTE
- Marie-Hélène DEJEAN
- Stéphanie MELZER
- Nicolas BAILLIARD
- Marc FEUILLADE
- Jacques TEDESCO
- Jean-Loup WISSON

Commission Exposition :

Responsable : Jean-Louis JACOPS

- Nathalie FELD
- Kelly LE ROUEIL
- Stéphanie MELZER
- Jocelyne SCHOEN
- Michel MERCIER

Animation des délégations :

Responsable : Jean-Louis JACOPS

- Colette DAUDIER
- Sophie SANTI
- Jacques TEDESCO

Commission des Litiges :

Responsable : Colette DAUDIER

- Monique LEGRAND
- Jocelyne SCHOEN
- Marie TILLIARD

3. Répartition des missions de la secrétaire :

Suite au départ à la retraite de Mme PENET notre secrétaire, le comité valide, à l'unanimité, une répartition de la charge de travail administrative en fonction des rôles de chacun et des missions des commissions.

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

4. Charte de bonne conduite des membres du comité et des membres des commissions :

Les propositions avancées par Stéphanie MELZER ont retenu l'attention du comité. Cependant, la décision est prise de consulter Me Monique Legrand (Avocate) afin de produire une rédaction adéquate, sans équivoque.

5. Trésorerie / Adhésions / Banques / Assurances :

Jocelyne SCHOEN nous rend compte des informations comptables

- a) Le CAT maintient son compte à la Banque Postale mais recherche activement à ouvrir un nouveau compte bancaire dans une banque différente. (La Banque Postale a augmenté les frais bancaires à 25 €/trimestre pour chaque compte des délégations)
- b) Une proposition de la banque « Crédit Lyonnais » a été reçue, elle présente des conditions intéressantes.
- c) Il est convenu de relancer le Crédit Mutuel et la Société Générale pour obtenir leurs propositions par email malgré le confinement
Compte tenu de l'augmentation importante des frais bancaires imposée par la Banque Postale, le comité considère qu'il est indispensable de changer sans délais de prestataire. La proposition du Crédit Lyonnais étant avantageuse, il est convenu de prendre une décision de transfert des comptes au plus tard le 30/04/2020 (le Crédit Mutuel et la Société Générale disposant de cet intervalle pour adresser une proposition plus avantageuse que celle de leur confrère)
- d) Les ristournes CGA 2019 vont être remboursées courant avril 2020
- e) NE Alès 2020 reportée et RE Amiens annulée :
Les frais (Cédia) s'élèvent à 470 € (remboursement des engagements + frais)

6. Commission utilisation :

Hubert Schildknecht nous rend compte des échanges au sein de la commission sur le règlement Teckel SchwhK et le nouveau règlement multi-races pour les épreuves de recherche au sang.

Le choix de conserver, sous notre appellation SchwhK, le règlement Teckel est validé à la majorité par le comité. Toutefois il est convenu de s'accorder une période d'observation de deux ans.

Il est prévu

- de réserver les diplômes CAT aux réussites d'épreuves SchwhK ou KF
- de faire en sorte que les organisateurs d'épreuves de recherche au sang multi-race tracent deux types de pistes : des pistes respectant le règlement de la SchwhK pour les teckels et des pistes respectant le règlement de la multi-races pour les autres races.

Dans la grille de cotation actuelle le TAN peut être obtenu avec une Sp plus SchwhK ou KF ou Sp plus multi race. De plus, la SchwhK et la multi-race ouvrent la classe travail. Cela pose un problème en faisant reconnaître la multi-race comme une épreuve teckel. Comme il a été décidé que seule la SchwhK ou KF

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

devait être reconnue pour nos teckels, Sébastien JACOPS et Hubert Schildknecht devront se renseigner auprès de la commission CTTCR de la SCC pour enlever la multi-race dans notre grille de cotation.

Il a été rappelé que les 2 derniers Teckels siglés en recherche au sang ont concouru sur pistes multi-races, sans être informés auparavant. Exceptionnellement, le sigle SchwhK ou KF leur sera attribué avec diplôme pour ne pas les pénaliser.

Une information par une newsletter dédiée sera faite aux adhérents pour plus de clarté. Elle reprendra les éléments historiques de notre sigle, l'impact du règlement multi-race et les raisons de notre choix de maintenir le sigle SchwhK ou KF (Michel BONNET et Stéphanie MELZER pour rédaction). En attendant que les habitudes s'installent, il est demandé aux organisateurs de préciser que les conducteurs s'inscrivent à une SchwhK ou KF respectant strictement le règlement du CAT.

Sébastien JACOPS, demande au responsable de la commission utilisation, de préciser les critères de sélection pour les différents évènements, coupe de France de Broussaillage...

Les futurs appels à candidatures seront fait par newsletter hors-série

Pour organiser la sortie du confinement, la commission utilisation demandera aux délégués de recenser les souhaits de leurs adhérents pour d'éventuels engagements en épreuve. Ainsi sur les derniers mois de l'année, le CAT tentera de mutualiser les moyens des délégations afin d'organiser le maximum d'épreuves nécessaires pour que tous puissent y participer. Cela demandera un effort de la part des organisateurs et des conducteurs. Hubert SCHILDKNECHT rappelle que cette organisation ne sera possible que si la S.C.C valide ce nouveau calendrier.

Hubert SCHILDKNECHT informe le comité que la commission utilisation a entamé une mise à jour des règlements.

7. Commission élevage :

- Le Teckel de race, doit avant tout être indemne de maladies héréditaires, les discussions s'engagent sur le « pack génétique » proposé par la SCC.
Les informations contradictoires portent sur la difficulté de valider ce pack car le test APR proposé n'est pas fiable pour couvrir l'ensemble des facteurs possibles de cette maladie génétique.
De plus, il ne détecte pas l'ensemble des maladies possibles du Teckel d'où l'obligation de réaliser des tests complémentaires dans des laboratoires différents.
Les coûts résultants sont disproportionnés pour les Teckels cotation 4 et plus encore par rapport à certains Teckels n'ayant pas obligation d'être testés et pouvant, de ce fait, en se reproduisant, véhiculer certaines maladies héréditaires.
- Les fiches généalogiques du CAT (feuilles roses) sont maintenues et réservées aux adhérents. Les non adhérents pourront les obtenir à condition de payer la somme de 40 €.
- L'obtention de cotations 4-5-6 sera délivrée aux non adhérents après paiement de 40 € pour frais de gestion. Elle sera gratuite pour les adhérents.

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

- Les diplômes de ces mêmes cotations seront réservés aux adhérents.
- Michel BONNET informe le comité que la commission d'élevage travaillera sur l'analyse du nouveau standard, la grille de cotation et la charte d'élevage.

8. Commission communication :

La crise sanitaire empêche la distribution du MOOK 2019, décision est prise de l'envoyer par voie électronique aux adhérents. Une version dégradée (textes seuls) sera imprimée par le secrétariat du Club et envoyée par courrier postal aux adhérents n'ayant pas internet.

Marie TILLIARD rappelle qu'il faut déjà penser au MOOK 2020 et qu'il est nécessaire de lui faire parvenir de quoi le construire, photos, publications...

9. Charte délégués / Délégations :

La charte sera finalisée et présentée à la prochaine réunion.

Délégation Auvergne : 2 candidats ont postulé, les adhérents de la délégation seront invités à voter. Gérard BERNIER est mandaté pour préparer et envoyer les documents de vote aux adhérents de la délégation.

La délégation « Vallée du Rhône » étant sans délégué après la démission de F. PHELUT, Jacques TEDESCO, délégué PACA, assure l'intérim

10. Grille tarifaire :

Il est convenu d'harmoniser les différents tarifs des tests et documents du CAT.

Une consultation auprès des délégués sera réalisée par l'équipe en charge de l'animation des délégations.

Cette décision sera finalisée à la prochaine réunion de comité.

11. Dossier juge :

Deux dossiers de demande d'extension pour « juge de conformité au standard » sont examinés :

Le comité décide d'accepter Mme Sylvie MIGNON pour commencer son parcours d'extension. Le deuxième dossier n'est pas retenu.

12. NE 2020 et Indemnités de déplacement:-

Le comité valide les propositions du Président :

Pour les membres qui ont plus de 5h de route (estimation via Michelin et parcours le plus rapide), le club remboursera un forfait de 60 € pour la chambre du jeudi soir sur présentation d'un justificatif et seulement si la réunion de comité a lieu le vendredi.

Si les membres du comité inscrivent le samedi à la nationale d'élevage, pas de remboursement

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

d'indemnités kilométriques ni de la chambre d'hôtel le vendredi soir. Par contre, le Club prendra en charge la chambre du samedi soir (réservation faite par le club).

Les repas du vendredi soir et samedi midi sont offerts par le club à l'ensemble des membres du comité. Cette règle s'appliquera chaque année.

La situation actuelle impose d'envisager différents scénarios pour l'organisation de notre NE 2020. Il est convenu que si une nouvelle organisation géographique s'imposait, la NE 2021 serait organisée par les délégations PACA et Languedoc-Roussillon.

13. Divers :

- Le comité remercie Mme PENET pour les 12 ans de collaboration et lui souhaite une bonne retraite.
- Le comité envisage de revoir l'organisation et le financement des régionales. La commission des expositions doit faire une proposition à la prochaine réunion.
- Un trombinoscope du comité et des membres des commissions sera mis sur le site internet. Il sera demandé à chacun de se présenter avec une photo et un petit texte descriptif.
- Sur proposition de Sébastien JACOBS, Le comité décide de nommer Mlle Agnès de France « Présidente d'Honneur ».

La prochaine réunion de comité est programmée le 04/07/2020 a/c 09h00. Elle se fera, comme les précédentes, par conférence téléphonique.

Fin de réunion à 14h45.

Le Secrétaire général, Jacques TEDESCO

Le Président, Sébastien Jacobs

(suite)



Club des Amateurs de Teckels